



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 MARS 2016

DELIBERATION N° 22

**Nombre de
membres en
exercice : 29**
Présents : 24
Votants : 28

Pour : 28
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 23 mars 2016

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, MJ ROQUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, J.DOS SANTOS, A.VALOT, N.DAUGA, D.ARMENGAUD, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, JD BONNOME, G.MOSCHETTI, G.ELGART, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, M.DUBROCA, JP CRESPO, P.FAVRAUD, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCO), UA DEL PRADO (procuration à G.MOSCHETTI), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), J.DUBOURDIEU (pouvoir à M.DUBROCA),

Absente : S.PUYO

Secrétaire de séance : MA THEBAUD

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, expose que lors de la création du lotissement LAJUS en 1959 certaines parcelles n'ont pas été transférées à l'association syndicale et sont restées propriété du lotisseur, Mme Armengaud, décédée et sans héritier connu. Il s'agit des parcelles suivantes :

Section	N°	Lieudit	Contenance
AV	10	Quartier de Romatet	00 ha 00 a 20 ca
AV	11	Allée du Val des Près	00 ha 00 a 98 ca
AV	19	Quartier de Romatet	00 ha 00 a 34 ca
		Contenance totale	00 ha 1 a 52 ca

Or, il s'avère que depuis plus de 30 ans la Commune s'est toujours considérée comme propriétaire desdites parcelles pour en avoir assuré en permanence l'entretien.

Il est précisé que cette possession a eu lieu à titre de propriétaire, d'une façon continue et non interrompue, paisible, publique et non équivoque.

Dès lors, il est proposé de procéder à une régularisation portant transfert de propriété des parcelles susvisées au profit de la Commune en autorisant Monsieur le Maire à signer un acte de notoriété acquisitive.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . **Reconnaît** la propriété des portions de parcelles section AV n° 10, 11, 19, au profit de la Commune de Boucau,
- . **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de notoriété acquisitive en vue de formaliser cette régularisation.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 30 mars 2016

Le Maire,

Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 31/03/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 31/03/2016